



AVIS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020

ROYAN – HENDAYE
Du Jeudi 26 au Dimanche 29 JUILLET
2018
Baie de Royan
Régate habitable organisée par les Régates de Royan
Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Règlements Spéciaux Offshore (RSO5) quand elles s'appliquent .
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra. (*supprimer 1.6 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus* d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **hauturière** de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Tous les bateaux à handicap **Osiris Habitable** d'une longueur minimale de **6.50m** (soumis à l'approbation du Comité de Course)

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais de préinscription requis, à **Régates de Royan - Promenade Pierre Dugua de Mons -17200 ROYAN** au plus tard le **Vendredi 20 JUILLET 2018**.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.D.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Préinscription : 50€ déduits du montant total à l'inscription

Inscription : 50€ par bateau (skipper compris) + **40€** par équipier

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation des inscriptions :

Judi 26 Juillet de 18H à 19H

5.2 Jauge et contrôles :

Judi 26 Juillet de 19H à 20H

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Judi 26 Juillet : Repas des équipages dès 20H	
Vendredi 27 Juillet : Départ Baie de Royan (PM 05H41 ; coef 71)	8H
Samedi 28 Juillet : Arrivée Port de Hendaye (PM 05H45 ; coef 75) – Remise des prix suivie d'un repas en soirée	

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le jeudi 26 Juillet 2018.
- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de 140M environ

Départ Baie de Royan – Arrivée entrée chenal du Port d'Hendaye (autopointage)

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Système de Points a Minima*

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le *système temps sur temps*

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port :

3 nuitées avant et après à Royan tél capitainerie **05 46 38 72 22**

2 nuitées à Hendaye tél capitainerie **05 59 48 06 10**

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

La remise des prix aura lieu **le Samedi 28 Juillet 2018 en soirée.**

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : regates.royan@wanadoo.fr

Tel : 05.46.05.44.13

Fiche inscription téléchargeable sur le site : www.regatesderoyan.com